



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

**ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
SAMEDI 28 OCTOBRE 2017  
CNOSF - PARIS**

## EMARGEMENT

<b>MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSIDENT-E-S DE COMMISSIONS NATIONALES CHARGE-E-S DE MISSIONS</b>			
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>PRÉSENCES</b>
BAUDRAND	Jacky	Membre du CA	PRÉSENT-E
BIGOT	Pierre	Secrétaire Général	PRÉSENT-E
BOISSIERE	Daniel	Membre du CA	PRÉSENT-E
GROSSETETE	Catherine	Membre du CA	PRÉSENT-E
JAEGER	Denis	Membre du CA	PRÉSENT-E
LAPARADE	Jacques	Président d'Honneur	PRÉSENT-E
LEGRAND	Christophe	Membre du CA	PRÉSENT-E
LESCURE	Philippe	Président	PRÉSENT-E
LHUISSIER	François	Président CN Disciplinaire 1ère Instance de Lutte Contre le Dopage	PRÉSENT-E
MANTELLI	Thomas	Membre du CA	PRÉSENT-E
MONSERAT	Michelle	Membre du CA	PRÉSENT-E
PITON	Jean-Louis	Président CN Surveillance des Opérations Électorales	PRÉSENT-E
PUCHE	Séverine	Membre du CA	PRÉSENT-E
SIMON	Hervé	Membre du CA	PRÉSENT-E

<b>REPRÉSENTANT-E-S DES CLUBS ÉLU-E-S AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES LIGUES RÉGIONALES</b>			
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>LIGUES</b>	<b>PRÉSENCES</b>
AVELOT	Maryvonne	Normandie	PRÉSENT-E
BAUDET	Robyn	Côte d'Azur	PRÉSENT-E
BEURIENNE	Fabrice	Bourgogne	PRÉSENT-E
BOURON	Luc	Pays de la Loire	PRÉSENT-E
BUNIET	Jean-Michel	Nord-Pas-de-Calais	PRÉSENT-E
CHABANNES	Emmanuel	Rhône Alpes	PRÉSENT-E
CHENEZ	Christian	Provence Alpes	EXCUSÉ-E
CHILDES	Colin	Picardie	PRÉSENT-E
COURPRON	Alain	Aquitaine	PRÉSENT-E
DINANE	Félix	Guadeloupe	EXCUSÉ-E
DROUAN	Doris	Provence Alpes	EXCUSÉ-E
DUCAMP	Jean-Marie	Aquitaine	EXCUSÉ-E
DUCHATEAU	Olivier	Nord-Pas-de-Calais	EXCUSÉ-E
DUPONT	Anne-Charlotte	Lorraine	PRÉSENT-E
DUPONT	Alain	Aquitaine	PRÉSENT-E
EXBRAYAT	Michel	Auvergne	PRÉSENT-E
FANJAUD	Agnès	Franche Comté	PRÉSENT-E
GAUTHIER	Valérie	Centre	EXCUSÉ-E
GEFFROY	Christine	Ile-de-France	PRÉSENT-E
GODEL	Pascal	Rhône Alpes	PRÉSENT-E
GOSSE	Cédric	Ile-de-France	PRÉSENT-E
GROSSETETE	Jean-Marc	Rhône Alpes	PRÉSENT-E
GUIRAUD	Philippe	Languedoc Roussillon	PRÉSENT-E
HACHET	Xavier	Picardie	EXCUSÉ-E
JANSON	Loïc	Champagne Ardenne	PRÉSENT-E
KESTENS	Tim	Limousin	EXCUSÉ-E
LORIGNY	Patrick	Poitou Charentes	EXCUSÉ-E
LOY	Alain	Bretagne	PRÉSENT-E
MENTRE	Loïc	Bourgogne	PRÉSENT-E
MEUNIER	Eric	Nouvelle Calédonie	EXCUSÉ-E
MEYER	Bertrand	Alsace	PRÉSENT-E

MOUSSEL	René	Normandie	PRÉSENT-E
OLIVE-MARCHESI	Christelle	Pays de la Loire	PRÉSENT-E
OREGGIA	Gérard	Provence Alpes	PRÉSENT-E
PASCAL	Stéphane	Midi Pyrénées	EXCUSÉ-E
POGGI	Benjamin	Pays de la Loire	PRÉSENT-E
PORCHER	Patrick	Centre	PRÉSENT-E
PY	Alexandre	Lorraine	PRÉSENT-E
REGE-TURO	Bruno	Champagne Ardenne	EXCUSÉ-E
SAEZ	Eric	Corse	PRÉSENT-E
SALAUN-LACOSTE	Jérôme	Limousin	EXCUSÉ-E
SAMMUT	Thierry	Ile-de-France	PRÉSENT-E
SERRANO	Didier	Ile-de-France	PRÉSENT-E
SOIN	Patrick	Champagne Ardenne	PRÉSENT-E
TABARANT	Yves	Midi Pyrénées	EXCUSÉ-E
VIDIL	Andrée	Bretagne	PRÉSENT-E
	<b>PRÉSENT-E</b>	<b>EXCUSÉ-E</b>	

<b>PRÉSIDENT-E-S DE LIGUES RÉGIONALES &amp; D'ASSOCIATION DE COORDINATION</b>			
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>LIGUES</b>	<b>PRÉSENCES</b>
GAUTHIER	Jean-Jacques	Poitou Charentes	PRÉSENT-E
LOUISE	Axel	Réunion	PRÉSENT-E
MAIRE	Denis	Bourgogne	PRÉSENT-E
MOREUX	Catherine	Bourgogne - Franche Comté	PRÉSENT-E
PARIS	Jérôme	Languedoc Roussillon	PRÉSENT-E
POMPIERE	Pascale	Représentante Ligue Martinique	PRÉSENT-E

<b>AUTRES PARTICIPANT-E-S</b>			
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>PRÉSENCES</b>
BREILLAT	Jean-Christophe	Avocat F.F.TRI.	PRÉSENT-E
LANG	Philippe	Accompagnant A. FANJAUD	PRÉSENT-E
ROY	Florent	Licence n° A28929	PRÉSENT-E

<b>SALARIES &amp; DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>			
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>PRÉSENCES</b>
BOGAERT	Carole	Assistante Administrative	PRÉSENT-E
BRAHIM	Narjess	Responsable du service Administratif - Assistante Présidence	PRÉSENT-E
DODU	Alexandre	Directeur Technique National Adjoint	PRÉSENT-E
EKAMBI	Stéphanie	Assistante administrative	PRÉSENT-E
FRITSCH	Guillaume	Directeur Administratif	PRÉSENT-E
LABORDE	Delphine	Responsable des Ressources Humaines	PRÉSENT-E
MASSIAS	Laurent	Directeur Technique National Adjoint	PRÉSENT-E
MAZE	Benjamin	Directeur Technique National	PRÉSENT-E

# Ordre du jour

<b>Ordre du jour</b>	<b>4</b>
Proposition de modification des statuts	5
Proposition de modification du règlement intérieur	14
Proposition de modification du règlement financier	14

*Philippe LESCURE ouvre la séance à 10 heures 05*

## **Philippe LESCURE**

Bienvenue au CNOSF, nous allons ouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'objet essentiel sera l'examen et l'adoption de nouveaux statuts pour notre fédération. Je salue les experts ici présents et je cède la parole au Secrétaire Général.

## **Pierre BIGOT**

Ne voyez aucun signe dans l'absence d'Emmanuel Chabannes sur l'estrade. Il est remplacé par Alain Courpron, lequel a piloté le groupe de travail conduisant à cette réforme des statuts et répondra à vos questions. Nos avocats sont également présents pour vous répondre.

La liste des excusés est projetée. Je vous indique en outre que la présente séance est enregistrée en audio et en vidéo. J'inviterai donc les personnes souhaitant s'exprimer à se présenter à la tribune.

## **Guillaume FRITSCH**

Nous aurions besoin de 5 scrutateurs, 5 annonceurs et 5 assesseurs.

*Il est procédé à la désignation des scrutateurs, annonceurs et assesseurs :*

- *Daniel BOISSIERE, Anne-Charlotte DUPONT, Eric SAEZ, Jérôme PARIS, Philippe GUIRAUD*
- *Jacky BAUDRAND, Christophe LEGRAND, Alain LOY, Thomas MANTELLI, Robyn BAUDET*
- *Alain DUPONT, Séverine PUCHE, Luc BOURON, Thierry SAMMUT, Christine GEFFROY*

## **Pierre BIGOT**

Pour que le quorum soit réuni, nous avons besoin d'un minimum de 23 membres représentant 150 voix. Avec 30 membres représentant 217 voix, le quorum est réuni.

## **De la salle**

Les scrutateurs également représentants des clubs peuvent-ils voter ?

## **Guillaume FRITSCH**

Oui.

## **I. Proposition de modification des statuts**

### **Philippe LESCURE**

Avant d'en venir concrètement à la présentation de cette proposition de modification statutaire, je vous rappelle que nous avons adopté une première évolution lors du précédent mandat. Cette première étape, qui modifiait notamment les modalités d'élection du Président, a été appliquée dès l'élection de mars dernier. Six mois plus tard, nous avons travaillé, avec un groupe de travail placé sous l'autorité d'Alain Courpron, à une nouvelle étape dans l'évolution de nos statuts. Cette étape vise à clarifier certains points et à modifier substantiellement le processus électif, avec la mise en place, notamment, d'un scrutin de liste en lieu et place du scrutin uninominal. J'attire votre attention sur le fait qu'adopter

ces évolutions impliquera de nouveaux statuts. En revanche, leur non-adoption nous laisserait sous l'égide des statuts actuels. Lors d'une évolution de statuts, il est toujours possible de considérer que la proposition est imparfaite, mais il convient de mesurer l'évolution proposée de façon globale.

L'AG est bien évidemment souveraine pour amender cette proposition, mais je voudrais être clair : elle est globale et nous ne pourrons pas revoir tous les articles dans le détail. Cette proposition n'est pas "à prendre ou à laisser", nous pourrons modifier des points, mais il n'est pas question de revenir sur sa philosophie. Cette proposition s'inscrit dans une cohérence globale. Je laisse Pierre Bigot vous la présenter concrètement.

### **Pierre BIGOT**

Trois modifications vous sont proposées ce jour, mais elles découlent de la modification des statuts.

### **Alain COURPRON**

Le groupe de travail a constaté que les statuts n'avaient que peu évolué depuis 2004 et que certains modes de gouvernance devaient évoluer et se clarifier. Nous avons notamment travaillé sur la base des préconisations du Ministère et du CNOSF en la matière. Il s'est également avéré nécessaire de tenir compte de la réforme territoriale et du passage à 17 régions administratives.

Nous avons travaillé au cours des mois d'avril et mai, principalement par téléphone. Un premier point d'étape a été présenté en juin au Conseil d'Administration. Le groupe de travail a présenté sa copie au Bureau Exécutif fin juin pour validation.

Nous avons travaillé sur des règles de gouvernance devenues obsolètes, avec la nécessité d'une plus grande représentation physique. Nous passerons donc de 17 à environ 80 représentants. Nous avons également travaillé à la représentation régionale, en tâchant de renforcer la voix des petites ligues.

Nous avons également préconisé le scrutin de liste, considérant qu'il assurera une plus grande représentation démocratique, y compris dans une éventuelle opposition. Nous avons aussi étudié diverses règles relatives aux limites d'âge ou aux mandats, et modifié un certain nombre de points devenus obsolètes pour une gouvernance moderne.

### **Philippe LESCURE**

Je propose d'enregistrer vos remarques et questions sur cette proposition, sachant que le Conseil d'Administration l'a validée.

### **Benjamin POGGI**

Je remercie tout d'abord le groupe de travail pour l'important travail fourni. Je remarque que de nombreux points évoqués l'an passé ont été clarifiés. Cela étant, certaines incohérences et points gênants demeurent. Le premier concerne l'impossibilité pour nos licenciés d'assister à nos AG. Si ces statuts sont adoptés, nos présidents de Comités Départementaux ne pourront plus assister à l'AG. En outre, les prochains candidats au Conseil d'Administration, en 2020, ne pourront pas assister aux AG sauf invitation.

Je rappelle en outre que l'une des promesses de campagne du Président de la République était de moderniser le fonctionnement fédéral. Cela a été récemment confirmé par la Ministre, cette dernière

préconisant le vote de l'ensemble des clubs. Je suis donc surpris que les représentants du Ministère des Sports n'aient pas formulé de remarques à ce sujet.

Je trouve également surprenant qu'aucune limite d'âge ou de mandat ne soit fixée pour le Président de notre fédération.

De ces statuts découleront les statuts des ligues et je suis gêné que les organisateurs et les licenciés individuels ne puissent plus assister aux AG de ligue, sauf erreur de ma part. Il est problématique qu'ils n'aient plus cette possibilité, alors qu'ils gèrent notre fédération, près d'une dizaine de licenciés individuels étant aujourd'hui élus au Conseil d'Administration fédéral.

### **Maître BREILLAT**

Je vais vous répondre sur le plan strictement juridique, mais la question revêt aussi une dimension politique. Je relève quatre points dans votre intervention. Jusqu'à présent, vos statuts étaient parfois en décalage avec le Code du sport. Il faut en effet garder à l'esprit que les fédérations sportives sont des associations de clubs, et non de licenciés. Je n'ignore certes pas que certaines fédérations autorisent des licenciés ou des organismes à but lucratif à en être membres, mais cela impose d'aller jusqu'au bout de la logique. Si vous retenez cette option, la casquette de membre de la fédération impose d'organiser la représentation spécifique de ces licenciés aux AG de tous les niveaux, ce qui n'est pas simple, mais également au sein des instances dirigeantes. Cela suppose de réserver des postes à ces personnes au sein du bureau et du Conseil d'Administration. Seules quatre ou cinq fédérations ont fait ce choix, qui reste possible, en raison de sa trop grande complexité.

### **Alain COURPRON**

Le groupe de travail s'est posé la question de la représentation des licenciés individuels et des organisateurs, mais Maître Breillat nous a expliqué que cela imposerait de créer dans chaque structure des collèges électoraux spéciaux. Cela revenait à créer des strates très importantes. Nous avons été quelque peu effrayés par cette idée, compte tenu de la difficulté à organiser les élections dans certaines ligues. Ce n'est pas un déni de démocratie, mais nous avons craint de créer une " usine à gaz ".

### **Maître BREILLAT**

J'ajoute, d'un point de vue philosophique, qu'une personne qui souhaite s'impliquer dans la vie de la fédération se tournera assez logiquement vers un club. Il existe toujours des exceptions, mais un organisateur a toujours la possibilité d'organiser un club administratif.

Monsieur Lescure a raison de souligner que ces statuts sont imparfaits, mais vous avez raison de souligner que les candidats aux élections ne peuvent pas se présenter aux AG. Je pense toutefois qu'il ne viendra pas à l'idée, aux prochaines élections, de refuser l'accès à la salle à tous les membres d'une liste. En revanche, les prises de parole seront peut-être limitées aux têtes de liste.

En ce qui concerne le nombre de membres, le chiffre de 75 vous semble faible. Il faut toutefois se rappeler d'où vous venez.

Il serait possible d'imaginer que l'AG se compose de représentants de clubs, mais vous avez opté pour une représentation indirecte *via* des comités locaux. Vous êtes surpris que le Ministère n'ait pas formulé de remarques sur le nombre, mais il a étudié cela en droit. Il est possible que la Ministre veuille aller vers

une représentation directe des clubs, mais cela n'est pas le cas aujourd'hui. J'entends néanmoins que vous souhaiteriez être plus nombreux, de l'ordre d'une centaine.

### **Alain COURPRON**

Soulignons également que les frais de participation aux AG sont désormais pris en charge par le siège fédéral.

### **Pierre BIGOT**

Si Emmanuel CHABANNES était à ma place, il ne pourrait s'empêcher de souligner que cela représente un coût supplémentaire de 18 000 euros.

### **Maître BREILLAT**

S'agissant de la limite d'âge et de mandat pour le Président, je ne trahirais aucun secret en disant que le sujet a fait débat. Il a été choisi de ne pas aller dans cette voie, mais cette question peut aussi être une fausse bonne idée. Je ne me prononcerai pas sur la question de l'âge, certains candidats jeunes étant notoirement incompetents, mais, sur le cumul des mandats, la mesure ne pourrait avoir d'effet qu'en l'imposant à tout le Bureau. Regardez comment Monsieur Poutine s'y est pris. De plus, cela conduirait à perdre de la compétence pour des effets de seuil. Il convient de faire confiance à l'électeur, qui votera en conséquence s'il estime que la personne a fait son temps. Nul besoin à mon sens d'instaurer un dispositif coercitif.

Je crois enfin avoir répondu à votre question concernant la place des organisateurs et licenciés individuels dans les ligues régionales, qui relève de la même problématique qu'au niveau national : la Fédération se compose de clubs associatifs, mais cela ne signifie pas que les autres acteurs ne sont pas pris en compte à divers niveaux.

Ai-je répondu à toutes vos questions ?

### **Benjamin POGGI**

Tous les organisateurs ne sont pas dans une dynamique lucrative. De nombreux organisateurs, les comités des fêtes par exemple, n'ont pas d'autre objectif que de promouvoir nos disciplines enchainées. Je note également, sur la question des collèges, que nous en avons créé un collège médical spécifique.

### **Maître BREILLAT**

Il s'agit là de la seule obligation imposée par le Code du sport, avec la représentation des hommes et des femmes.

### **Benjamin POGGI**

Certes, mais nous sommes capables de le mettre en place.

### **Maître BREILLAT**

Ce sont deux questions différentes : le Code du sport nous impose de désigner au moins un médecin au sein du Conseil d'Administration, mais ce représentant n'est pas désigné par un collège de médecins. A



l'inverse, le Code du sport nous imposerait, en allant dans cette voie, non seulement de réserver des sièges aux représentants des organisateurs, mais également d'en assurer une traçabilité.

### **Denis JAEGER**

J'étais favorable au vote des organisateurs, mais il m'a été indiqué que cela ne posait pas problème pour les organisateurs constitués en associations. Cette réponse me convient.

### **Jean-Michel BUNIET**

En complément des précédents propos, ceci voudrait dire que n'importe quelle association qui veut faire entendre sa voix doit s'affilier à la Fédération. Cela revient à payer le droit de vote 300 euros.

### **Daniel BOISSIERE**

En tant que membre du groupe de travail, j'ai contacté plusieurs organisateurs au sein de ma ligue et la participation aux AG ne les intéresse pas.

### **Maître BREILLAT**

La Fédération de Montagne et d'Escalade compte un grand nombre de salles privées et a fait le choix de permettre à ces structures non associatives d'adhérer. Je crois que sur l'ensemble des salles non associatives, un total de 10 ou 15 ont fait la démarche de s'affilier à la Fédération en tant que membres. En dehors de l'organisation d'un triathlon annuel, les motivations des personnes non constituées en association sont différentes, ce qui est parfaitement respectable.

### **Alain COURPRON**

Nous avons également modifié le mode de scrutin de telle sorte que tout un chacun peut désormais se porter candidat. En effet, le scrutin uninominal ne permet pas de représenter l'opposition. C'est à mon sens une avancée importante.

### **Maître BREILLAT**

Là encore, pour vous donner des éléments de comparaison, ce mode de scrutin est employé par environ 25 des 94 fédérations sportives.

### **Philippe LESCURE**

Je voudrais revenir sur ces premières remarques. Je vous rappelle que nous sommes une fédération de clubs. Cela ne veut pas dire que des acteurs tels que les organisateurs n'ont pas une importance réelle, mais l'AG, qui adopte les statuts et prend les grandes décisions, se constitue des clubs. C'est à mon sens un élément très important.

Concernant le vote et la représentation, j'ai indiqué dans mon propos liminaire que ce n'était qu'une étape. Nous passons d'une trentaine de représentants à 75. Prenez cela comme une étape, mais attendons que le législateur fasse des propositions en la matière. J'ai cru comprendre qu'elles seraient envisagées à l'horizon 2024.

Je ne reviendrais pas sur les propos de notre avocat concernant la limite d'âge et de mandat. Faisons confiance aux électeurs. Je ne crois pas que la tendance actuelle aux limitations de tous ordres soit pertinente.

Enfin, nous pourrions tout à fait intégrer dans nos textes une mention précisant que les candidats au Conseil d'Administration peuvent de plein droit assister à nos AG. Une modification par résolution simple pourrait être proposée à l'AG, sans que cela pose problème.

En synthèse, je propose donc, lors du vote, de nous en tenir au texte actuel, à l'exception de ce dernier point.

### **Benjamin POGGI**

Qu'en est-il des Présidents de Comités Départementaux ?

### **Philippe LESCURE**

Je proposerai d'ajouter l'ouverture aux Présidents de Comités Départementaux dans l'amendement qui sera proposé. Je pense que leur présence à l'AG peut également être actée.

### **Emmanuel CHABANNES**

Assister à l'AG ne veut pas dire être pris en charge. La Fédération n'a pas les moyens de prendre en charge une centaine de personnes. Certains me répondront qu'il s'agit là du prix de la démocratie, mais nous n'en avons pas le budget.

### **Philippe LESCURE**

Je rappelle que les modalités de prise en charge sont examinées chaque année par le Conseil d'Administration fédéral. Il n'existe pas de texte statutaire sur la prise en charge. Ces deux éléments doivent être dissociés, car, à l'évidence, si l'ensemble des clubs assistait à l'AG fédérale, j'imagine difficilement la Fédération en assurer la prise en charge. Deux éléments sont à considérer : la possibilité d'y assister, à laquelle je suis favorable, et le volet de la prise en charge, qui doit être examiné par le Conseil d'Administration fédéral en tenant compte des réalités économiques.

### **Gérard OREGGIA**

Beaucoup a été dit sur ces statuts, que je voterai dans leur globalité. Ces statuts ne constituent qu'une première étape dans le développement de notre fédération, mais ils ne vont pas assez loin. Nous sommes réunis aujourd'hui pour répondre aux problématiques du présent. Ma première intervention portait sur la représentativité et a trouvé réponse. Je regrette toutefois que l'article 2-1-1 prive les Présidents de ligues de pouvoir décisionnel. Ces personnes deviennent de ce fait des " fonctionnaires " bénévoles de notre fédération, mais conservent tout de même toutes les responsabilités ayant trait à leur fonction. J'aurais souhaité proposer un collège spécifique, mais il vient d'être expliqué que cela n'était juridiquement pas possible.

J'aurais trois autres amendements à proposer concernant des orientations politiques. Il nous appartient donc, en tant que représentants des clubs, d'amender les orientations qui nous sont proposées.

L'article 2-1-1-4 propose l'égalité entre tous les élus. Cela ne respecte pas la volonté des clubs. Si demain, je suis élu représentant de club à 80 %, je ne comprendrais pas pourquoi j'aurais le même poids

que d'autres. Cela revient à diluer de manière inégalitaire la majorité. Je vous propose donc de tenir compte de la proportionnalité des votes.

Le deuxième amendement concerne l'article 1-1-5. Les procurations doivent avoir leur place en AG fédérale. Or cet article "oublie" les procurations, pour la métropole au moins. Il m'a été expliqué que le choix concernant les territoires ultra-marins a été pris pour optimiser les coûts, mais je pense que le curseur démocratique de notre fédération ne doit surtout pas être financier. Il m'a également été indiqué que la majorité de fédérations procédait ainsi, mais nous devons continuer à être une fédération innovante et ouverte. Osons autoriser les procurations. Je vous propose donc de valider le vote par procuration, à condition que cette dernière ait été donnée à l'intérieur d'une ligue, et qu'entre représentants des clubs élus en AG.

Enfin, notre Président a voulu apporter plus de démocratie dans la vie de nos instances. Je l'en remercie, mais il faut aller plus loin. Afin d'éviter d'être dans l'attente d'une réponse du Conseil d'Administration concernant la prise en charge, je propose de sanctuariser une ligne budgétaire pour une prise en charge totale des frais des AG, tant que nous restons dans la limite de 80 électeurs, que nous dépasserons probablement, mais attendons d'en arriver là.

Par ailleurs, l'article 1-3-4 parle du document financier. J'espère qu'à l'avenir, notre fédération sera plus vigilante vis-à-vis de ces documents. Cela éviterait des difficultés de gestion dans certaines ligues.

Enfin, je souhaiterais que l'alinéa de l'article 2-4-2, relatif à la discrétion des membres de la commission de surveillance des opérations électorales soit inscrit en lettres d'or dans le règlement de toutes les commissions..

## **Maître BREILLAT**

Je n'ai rien à dire concernant les documents financiers. En outre, la loi de 1901 n'impose aucune prise en charge des frais financiers pour la participation aux AG. Je n'ai donc rien de particulier à dire sur ce point, à ceci près que, pour avoir participé à de nombreuses AG, votre fédération fait plutôt figure d'exception.

S'agissant des procurations, toutes les possibilités sont ouvertes. Vous regrettez toutefois qu'il n'y ait pas suffisamment de monde aux AG. Il y a donc un équilibre à trouver.

Il serait effectivement possible d'instaurer une pondération pour les votes des représentants, mais, là encore, il a été choisi d'opter pour le mode égalitaire, qui présente ses avantages et ses inconvénients.

Enfin, rien n'empêche un Président de ligue de se présenter pour représenter les clubs de sa ligue à l'AG. Cela étant, la fédération est une association de clubs. Donner le droit de vote aux Présidents de ligues reviendrait donc à donner le signal que les ligues sont membres de la fédération, alors qu'elles ne sont que des organes déconcentrés.

## **Philippe LESCURE**

Si je ne me trompe pas, quatre amendements vous seront proposés. Conformément à nos statuts, je vous proposerais de voter à main levée.

La première résolution serait la suivante :

- “ Les candidats à l’élection peuvent assister à l’AG fédérale électorale ”

L’AG fédérale approuve cette proposition d’amendement à l’unanimité.

La deuxième résolution est la suivante :

- “ Les Présidents de Comités Départementaux peuvent assister à l’AG fédérale ”

L’AG fédérale approuve cette proposition d’amendement à l’unanimité.

La résolution suivante serait la suivante :

- “ Un système de procuration pour les représentants des clubs doit être mis en place ”

L’AG fédérale rejette cette proposition d’amendement, par voix 152 contre et 78 voix pour.

La dernière résolution serait la suivante :

- “ Répartir les voix entre les représentants des clubs au prorata du nombre de voix obtenues lors de l’AG de ligue ”

L’AG fédérale approuve cette proposition d’amendement par 162 voix pour et 68 voix contre.

## **Philippe LESCURE**

Je solliciterai également votre accord pour rédiger le texte. Sauf opposition de votre part, nous rédigerons le texte conformément aux votes, mais je ne convoquerai pas de nouvelle AG pour les valider.

Nous allons désormais procéder au vote des statuts.

## **Benjamin POGGI**

Je demande un vote à bulletins secrets.

## **Philippe LESCURE**

J’ai pourtant précisé en début de séance que le vote se déroule à main levée. J’avais cru comprendre que cette règle était admise par tous. Je peux aussi demander à l’AG de statuer sur cette proposition.

## **Maître BREILLAT**

Vos textes sont muets sur ce point, à l’exception des votes concernant des personnes, ce qui est imposé par le Code du sport. L’AG étant souveraine, vous pourriez voter à main levée sur le principe d’un vote à bulletin secret.

## **Pierre BIGOT**

Nos prochains statuts ne précisent rien, mais, s’il est adopté, le règlement intérieur précise que le vote sera électronique. Cela résoudra de nombreux problèmes.

## **Cédric GOSSE**

Au regard des éléments qui viennent d'être communiqués, et au fait que cette AG est souveraine, je souhaite qu'elle puisse se positionner sur la question du vote à bulletin secret.

## **Jean-Michel BUNIET**

Je vous rappelle que nous avons connu un précédent concernant le vote des statuts à Nancy : un vote à bulletin secret avait été demandé par une seule personne et avait été accepté.

## **Benjamin POGGI**

Sous la pression de l'AG, j'accepte que le vote ait lieu à main levée.

## **Philippe LESCURE**

Le terme " pression " me paraît déplacé.

## **Benjamin POGGI**

Il n'engage que moi.

## **Philippe LESCURE**

Je l'entends. Je vais néanmoins soumettre votre question à l'AG, afin de la clarifier. Jusqu'à nouvel ordre, en tant que Président de séance, je préside au vote.

## **Emmanuel CHABANNES**

Au regard de la réponse de Pierre Bigot sur les nouveaux statuts, je souhaiterais qu'un amendement soit voté de manière à éviter de nous trouver à nouveau dans cette configuration. Lorsqu'un membre souhaite une modification des statuts, la majorité doit se prononcer.

## **Maître BREILLAT**

Juridiquement, la seule obligation est de prévoir le vote à bulletin secret pour les personnes. Vous êtes libre d'inscrire ce que vous souhaitez pour le reste.

## **De la salle**

Les modifications statutaires doivent être validées à la majorité des deux tiers. Prévoyons les mêmes règles de majorité pour la question du vote à bulletin secret.

## **Philippe LESCURE**

Par souci de pragmatisme, je propose que les votes sur les personnes aient lieu à bulletin secret, tous les autres votes sont à main levée, et si un vote à bulletin secret est demandé, l'AG en décidera. Je pense que nous devons laisser cette souplesse dans le texte.

Je pose donc la question : qui est favorable à un vote des statuts à bulletins secrets ?

*L'AG fédérale se prononce défavorablement à la majorité.*

Le vote se déroulera donc à main levée. Je vous propose désormais de voter la proposition des statuts.

*L'AG fédérale approuve les statuts amendés de la F.F.TRI. à la majorité (217 voix POUR, 5 voix CONTRE).*

Je vous remercie pour ce vote. N'ayant pas pour habitude de les commenter, je ne dérogerai pas à cette position. Je remercie également nos avocats de nous avoir accompagnés tout au long de la rédaction.

## **II. Proposition de modification du règlement intérieur**

**Pierre BIGOT**

Nous avons travaillé sur le règlement intérieur de façon à l'adapter aux nouveaux statuts, mais également pour intégrer le vote électronique.

**Guillaume FRITSCH**

Le texte a été toiletté et les doublons ont été supprimés. Le mode de scrutin a été illustré avec un exemple et nous l'avons complété d'un point sur la répartition des postes à la plus forte moyenne.

*L'AG fédérale approuve à l'unanimité la proposition de modification du règlement intérieur.*

## **III. Proposition de modification du règlement financier**

**Alain COURPRON**

La commission financière est chargée d'élaborer et faire appliquer le règlement financier. Toute modification doit donc être examinée par elle. J'ai été saisi d'un certain nombre de demandes de modernisation. Nous avons amélioré certaines rédactions afin de les clarifier au niveau juridique. Certains points essentiels du règlement sont modifiés, à commencer par le paragraphe 2.1, qui modifie la liste des personnes habilitées à valider des règlements.

Une autre modification importante concerne le point 2.3 : nous avons ajouté la modalité d'une validation électronique afin de nous mettre en conformité avec nos pratiques.

Au point 2.5, un projet d'application lié au remboursement de frais est à l'œuvre afin de sortir du tout papier, qui est chronophage. Il nous a fallu l'écrire de façon claire et juridique, sachant que nous en sommes encore à une procédure papier. Il a donc fallu intégrer des évolutions à venir, tout en tenant compte de nos pratiques actuelles, notamment au regard de nos obligations fiscales.

Au point 3.1, nous avons intégré que les demandes de remboursement de frais doivent être soumises dans un délai de 30 jours, obligatoirement par le biais de l'application informatique, à partir de son déploiement. Là encore, nous avons tenu compte de la situation actuelle et future.

S'agissant du point 5.2, sur la remontée des flux financiers des ligues vers le siège fédéral, nos statuts actuels font des ligues régionales des collecteurs qui font remonter les collectes sur facture du siège fédéral. Toutefois, l'administration souhaite qu'à l'avenir, cette remontée s'effectue en temps réel. Il y aurait donc une facturation en fin de mois, avec paiement à 60 jours. Cela supprimera le décalage de près d'une année entre l'encaissement par la ligue et la remontée au siège fédéral. Cela étant, nous

avons prévu une période “ tampon ” entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017, afin d'éviter des difficultés financières pour les ligues régionales. Vous n'ignorez pas, en effet, que cette période de réaffiliation et de prises de licences est cruciale pour les clubs.

Enfin, un article 6-4 a été créé. Il porte sur la procédure d'avance financière par carte de paiement, qui peut être effectué au bénéfice de tout intervenant fédéral dont l'action régulière justifie la mise à disposition financière.

### **Pierre BIGOT**

Vous l'aurez compris, l'objectif est de faire gagner à la Fédération en efficacité et en rigueur, tout en simplifiant le fonctionnement. Avez-vous des questions ?

### **Philippe LESCURE**

Si vous n'en avez pas, je propose de passer au vote.

*L'AG fédérale approuvé à l'unanimité la proposition de modification du règlement financier.*

### **Florent ROY**

Je souhaiterais souligner et remercier la commission financière pour le travail accompli, ainsi que pour le travail de contrôle mené tout au long de l'année. Je tenais à l'exprimer, car ce travail est trop souvent effectué dans l'ombre.

### **Alain COURPRON**

Je te remercie. La Commission financière travaille de manière indépendante et n'hésite pas à prendre la parole lorsque nécessaire. Elle est ainsi intervenue dans une ligue voici deux ans pour réaliser un audit. Je ne tiens pas à réaliser des audits systématiques, mais nous le ferons si cela s'avère nécessaire. Cela constitue aussi un sujet de gouvernance.

### **Philippe LESCURE**

Si vous n'avez plus de questions, je vais clôturer cette AG en vous remerciant. Nos travaux ont été de bonne qualité et, comme à l'accoutumée, notre AG a été de bonne tenue. Je vous en remercie chaleureusement. Je remercie également nos avocats, ainsi que l'ensemble des élus qui ont travaillé sur ces textes et, plus généralement, les élus du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration. Je remercie aussi notre personnel fédéral, nos cadres techniques, et me permettez un remerciement plus particulier pour Guillaume Fritsch, qui est toujours en première ligne sur ces sujets. Je vous souhaite un bon retour dans vos clubs et dans vos régions.

*Philippe LESCURE clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire 2017 de la Fédération Française de Triathlon à 12 heures.*

**Philippe LESCURE,  
Président.**

**Pierre BIGOT,  
Secrétaire Général.**